

Saisie des effectifs non médicaux des établissements

La saisie des effectifs non médicaux (y compris les sages-femmes) permet de constituer le **rapport annuel** d'exécution des actions de formation prévu au décret relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Ces informations sont également nécessaires à la production des statistiques régionales et nationales alimentant notamment les rapports d'activité produits au siège.

Date limite

Les effectifs doivent être saisis avant le 31 janvier 2023 au plus tard.

Contacts :

Service Systèmes d'Information : Daniel VORNICU Service Contrôle interne et analyse de gestion : Hajer BENNOUR

SOMMAIRE

1	PRINCIPE GENERAL DE SAISIE DES EFFECTIFS NON MEDICAUX DES ETABLISSEMENTS
2	ETABLISSEMENTS CONNECTES GESFORM EVOLUTION ET GE ALLEGE
3	ETABLISSEMENTS NON CONNECTES
4	ETAT DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DANS GESFORM EVOLUTION

1 Principe général de saisie des effectifs non médicaux des établissements

Les établissements doivent communiquer leurs effectifs rémunérés au 31 décembre.

- Les établissements connectés Gesform Evolution et GE Allégé saisissent leurs effectifs par le menu « REFERENTIEL » / « Etablissement ».
- Pour les établissements non connectés, l'établissement doit transmettre un formulaire à la délégation territoriale qui enregistre alors les données dans GESFORM EVOLUTION.

Afin d'informer vos établissements <u>non connectés</u>, deux modèles de courriers (adhérent/non adhérent), ainsi que le formulaire, vous ont été transmis par mail en décembre.

Le planning à respecter concernant la saisie des effectifs est le suivant :

Tâches	Période					
Envoi courrier aux	Fin décembre 2022 (max					
établissements <u>non connectés</u>	début janvier)					
par la délégation						
	(Date limite de saisie indiquée					
	sur le courrier : avant le 31					
	janvier)					

2 Etablissements connectés Gesform Evolution et GE Allégé (profil GEA)

Les établissements saisissent leurs effectifs par le menu « **REFERENTIEL » / « Etablissement »** : dans la fiche **« Etablissement »**, accéder à l'onglet **« Effectifs »**. Sélectionner l'Exercice 2022, puis cliquer sur le bouton **« Modifier l'effectif** »

Sélectionner l'Exercice 2022, puis cliquer sur le bouton « Modifier l'effectif ».

Dans le tableau, doit être renseigné obligatoirement le nombre d'agents physiques, colonne « Eff », pour les femmes et les hommes dans les différents secteurs professionnels et différentes catégories d'emplois.

Pour les équivalents temps plein (ETP), vous renseignez uniquement le total pour l'établissement, y compris les emplois aidés, dans la zone « Total Equivalent Temps Plein ».

A noter que les effectifs des apprentis doivent être inscrits dans la colonne « Autre ».

3 Etablissements non connectés

L'établissement non connecté doit remplir un formulaire et l'envoyer à la délégation territoriale. La délégation utilise ensuite la procédure de saisie dans Gesform Evolution :

Accès : <Menu >, <Référentiel>, <Etablissements>. Accéder à l'onglet Effectifs

Rubrique **Exercice** : renseigner **2022** pour l'exercice des statistiques. La saisie concerne les effectifs au 31/12/2022.

Cliquer ensuite sur le bouton « Modifier l'effectif ».

Dans le tableau, doit être renseigné obligatoirement le nombre d'agents physiques, colonne « Eff », pour les femmes et les hommes dans les différents secteurs professionnels et différentes catégories d'emplois.

Pour les équivalents temps plein (ETP), vous renseignez uniquement le total pour l'établissement, y compris les emplois aidés, dans la zone « Total Equivalent Temps Plein ».

A noter que les effectifs des apprentis doivent être inscrits dans la colonne « Autre ».

Exercice :						202	2									*
								Re	estaurer	les parai	nètres	par défau	t 🗒		100	4
		Femmes								Hommes						
Effectif / Catégorie	Direc	ction (A)	Cadre (B)		Exécution (C)		Autres		Direction (A)		Cadre (B)		Exécution (C)		Autres	
V FTOICSSIONCHE	Eff. \$	ETP \$	Eff.	ETP \$	Eff.	ETP \$	Eff.	ETP \$	Eff.	ETP \$	Eff.	ETP \$	Eff.	ETP \$	Eff. \$	ETP \$
Direction et Admin.	3	3.0	4	4.0	6	4.7	1	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Services de Soins	11	10.2	0	0.0	85	75.5	0	0.0	4	4.0	0	0.0	3	3.0	0	0.0
Educatifs et Sociaux	2	1.2	2	2.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	1.0	0	0.0	0	0.0
Médico-Techniques	3	1.5	2	2.0	0	0.0	0	0.0	1	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Techniques Ouvriers	0	0.0	0	0.0	17	15.4	0	0.0	0	0.0	2	2.0	12	12.0	0	0.0
Emplois Aidés	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0

Cet onglet concerne uniquement les effectifs non médicaux.

Les effectifs médicaux font l'objet d'un mode de recueil distinct, et seront, sauf cas particuliers (EHPAD, etc.), repris automatiquement à partir de la SAE.

Ces effectifs médicaux sont visualisés dans l'onglet « Effectifs Médicaux » mais pour l'exercice N-1

4 Etat de contrôle des effectifs dans GESFORM EVOLUTION

Edition d'un état vous permettant de vérifier que les effectifs sont bien enregistrés sur l'exercice.

<u>Accès</u> : <<u>Menu</u> >, <<u>Réferentiel</u>>, <<u>Editions</u>>, <<u>Edition des effectifs</u>> : Sélectionner l'<u>Exercice</u> 2022

Anfh₋

Sestorm

Edition des Effectifs

- Etablissements : ALS028 - HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG - Exercice civil : 2018

Etablissement	CGF	Connecté	Date connexion	Adhérent PLAN	Date Adhésion PLAN	Exercice civil	Effectif Non Médicaux	Effectif ETP Non Médicaux	Effectif Médicaux	Effectif ETP Médicaux
ALS028 - HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	Anne LEBO RGN E	o		o	13/01/1992	2018	9205	8 555,75		
